

Doubovoff a annoncé hier par courrier que quinze cents personnes avaient été tuées à Moscou.

Selon l'amiral, la situation est inquiétante. On n'a encore reçu aucune nouvelle relative aux événements d'aujourd'hui. Les fils qui relient la capitale à Moscou sont coupés.

### Insurrection dans les provinces baltes

Königsberg, 27 décembre. — D'après des nouvelles de source digne de foi, en date du 23 décembre, nouvelles qu'un courrier apporté par voie d'Edikouen, la situation à Libau doit être considérée comme très grave. Par suite de la grève des employés des postes et télégraphes et des chemins de fer, Libau se trouve presque complètement isolé. L'anarchie règne dans les environs, et la révolte s'est déclarée dans des districts tout entiers. On espère cependant qu'il ne se produira aucun désordre sérieux dans la ville.

On a fait sauter hier soir, à Vilna, la machine du rapide venant de la Côte d'Azur.

### Projet de Constituante

La « Correspondance russe » nous communique le projet d'Assemblée Constituante élaboré par l'Union des Unions, l'important groupement des professions libérales (médecins, ingénieurs, avocats, etc.) que l'on connaît et qui compte d'ailleurs dans son sein une section social-démocrate :

« L'Assemblée constituante réunit en elle toute la plénitude du pouvoir suprême du peuple : pouvoir législatif, pouvoir judiciaire, pouvoir exécutif et pouvoir de police. Elle a pour tâche de constituer la République, de donner à la nation une constitution permanente, de garantir la liberté de parole, de la presse, d'association et de grève.

En vue des élections à l'Assemblée constituante de toutes les Russies, tout le territoire de l'Etat est divisé en 308 circonscriptions électorales. Aucune localité ni aucune région ne peuvent être privées de reproduction.

Chaque circonscription électorale, comptant en moyenne 140.000 habitants, élit un député. Les régions avec une population inférieure à 50.000 habitants, offrent des conditions spéciales qui tendent à leur jonction à d'autres régions, sont mises à part comme circonscriptions électorales indépendantes.

Tous les citoyens des deux sexes qui auront vingt et un ans accomplis le jour de la publication du décret sur les élections à l'Assemblée constituante, doivent être portés sur les listes des électeurs et peuvent être élus membres de l'Assemblée constituante.

Ne sont pas portés sur les listes des électeurs les personnes juridiquement incapables (aliénés, etc.).

Le premier jour des élections est fixé à une date qui ne sera pas postérieure à trois mois à partir du jour de la déclaration de la convocation de l'Assemblée constituante.

Pourront être candidats aux élections les personnes en faveur desquelles ne seront prononcées, un mois avant le commencement des élections, aucune peine de détention de la circonscription donnée.

Le vote est secret.

Pour être élu, la majorité simple suffit. Pour l'expédition des affaires électorales est recommandé le plus large emploi des langues nationales et même des dialectes.

### La situation à Moscou

La lutte continue avec acharnement. — Impuissance du gouvernement à écraser la révolution. — On parle de dix mille morts. — Les barricades partent.

Berlin, 27 décembre. — Les nouvelles que nous recevons ici ne Russies sont extrêmement graves. La lutte continue acharnée à Moscou, où la garnison ne compte plus que dix-sept mille hommes. Les villes de Kastranop, Simferopol, Kief, Vilna, Varsovie, sont en pleine révolte.

On télégraphie au « Central Telegraph », à la date d'hier, que par suite de la désorganisation de l'administration de la ville et du soin avec lequel l'insurrection a été préparée, le soulèvement a été beaucoup plus grave à Moscou qu'on ne l'aurait supposé.

D'autre part, étant donnée l'insuffisance de la garnison, il a été impossible d'étouffer jusqu'à présent l'insurrection. Il faut ajouter que le gouvernement a été extrêmement décidé à ne pas dégrader Pétersbourg.

D'après le correspondant du « Times », les révoltes ont capturé la Tour Sakhoff, dans la rue Sadovaya et ont placé des canons. L'administration révolutionnaire est installée au théâtre populaire. Toutes les approches du théâtre sont solidement barricadées. Les révolutionnaires occupent également les maisons voisines.

Le premier régiment des cosaques du Don, les dragons de Tver et un régiment d'infanterie se sont retirés.

Dans toutes les directions, on voit se dresser des barrières très habilement construites. On a fait sauter les ponts sur les canaux et les rivières. On a brûlé les maisons situées aux alentours de la ville.

On estime à quatre mille le nombre des tués et des blessés. Ce chiffre doit être approximativement exact, bien qu'on parle de

dix mille victimes, mais ce nombre est donné sans aucune preuve à l'appui.

A Pétersbourg, on est dans la plus vive agitation. La nuit, plusieurs portions de la ville sont aux mains des révolutionnaires créant une véritable consternation.

Une autre dépêche donne les renseignements suivants sur la situation à Moscou. L'importance du terrain, occupé par les barricades augmente. Les troupes ont détruit celles érigées pendant la nuit. Le groupe de combattants révolutionnaires est insaisissable ; leur organisation n'est pas affaiblie.

Vers deux heures de l'après-midi, les révolutionnaires ont occupé la maison Serediakoff, près de la rue Sadovaya ; les habitants l'ont quittée.

La situation générale est alarmante. Le Minin, les passages, les Banques sont fermés. La Bourse est restée ouverte, mais les affaires ont été nulles. Le comité de la Bourse organise des milices auxquelles des armes sont distribuées. La place Stranitsa et la place du Commerce sont cernées par la troupe. Les personnes passant le jour près des barricades, sont fouillées ; après six heures de l'après-midi, elles sont fouillées partout.

L'imprimerie Kouchanarski est incendiée. Beaucoup d'agents de police sont en grève. Le gouverneur général a interdit de sortir dans les rues après neuf heures du soir, d'ouvrir les portes des maisons, de laisser sans rideaux, ou ouvertes, les fenêtres des pièces où se trouve de la lumière.

Il a ordonné d'organiser des détachements d'officiers de santé. Il a interdit, dans les rues, tout rassemblement de plus de trois personnes. Le ministre de l'Intérieur a réintégré par la force armée. Le gouverneur général fait appel à la population, lui demandant de ne pas aider les révolutionnaires et de coopérer au contraire avec les troupes ; il rappelle le manifeste du 30 octobre.

Le départ du « Cassini »

L'activité à Brest et à Lorient. — Les bruits répandus.

Brest, 27 décembre. — La même activité continue à régner en escadre du Nord après le départ du « Cassini ». Le vice-amiral Gizon, commandant en chef cette force navale, est entré de Paris avec les ordres du ministre de la marine.

Il est de plus en plus difficile de se procurer des renseignements sur ce qui se passe à bord de nos navires. On apprend seulement que le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ». Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

Le « Cassini » a appareillé hier, à quatre heures trente, sur un signal donné par l'amiral Puech, commandant la division des croiseurs, qui a son pavillon sur la « Gloire ».

## L'APPEL AUX CONSCRITS

### en Cour d'Assises

#### DEUXIEME AUDIENCE

Paris, 27 décembre. — La deuxième audience commence par la déposition de JAURES.

#### DEPOSITION DE JAURES

« J'ai été un peu ému, je l'avoue, dit-il, des conditions dans lesquelles j'étais appelé, et, si j'en rapporte aux termes d'une lettre publiée dans les journaux et émanant d'un des prévenus qui sont ici, il semblait qu'on voulait surtout provoquer une controverse personnelle. Eh bien ! je suis humilié de transformer en une controverse personnelle les hautes questions que soulève le procès. »

M. URBAIN GOHIER. — Vous avez parfaitement raison.

M. JAURES. — Je demande donc aux accusés, qui sont des esprits libres, de me laisser exprimer librement ma pensée.

Je déplore le procès. Je le trouve extrêmement fâcheux. On poursuit une affiche dont les conseils, quels qu'ils soient, les termes, sont en fait des conditions d'exécution telles qu'il est impossible de ne pas voir dans cette poursuite une poursuite pour délit d'opinion.

Ce procès montre que la société tout entière est impuissante à donner une réponse satisfaisante aux questions posées par l'affiche.

Peut-être le sont-elles mal. Pas plus que je ne rends le patron actuel individuellement responsable, je ne rends l'officier responsable de la guerre, je ne rends l'ouvrier responsable de la misère, je ne rends l'individu responsable de l'engrenage duquel il est pris.

Le devoir du soldat n'est pas de tirer sur les grévistes ! Si ce soldat, devant le conseil de guerre, peut montrer que ses mains ne sont teintes ni du sang de ses chefs, ni du sang des ouvriers, s'il met la société en face de ce problème de conscience, quelle sera la réponse ?

L'affiche antimilitariste a eu le tort à mon sens, d'individualiser la responsabilité des officiers ; il y avait là une question de responsabilité sociale.

Le système de propriété individuelle ne laisse d'autre recours que la grève.

Et ce problème social, ce n'est pas le procès actuel qui peut le résoudre.

L'affiche pose une autre question, dont se préoccupent les esprits les plus généreux : c'est celle de la guerre.

Mais est-ce que cette affiche propose pour combattre la guerre, une formule unique ? Que doit faire un citoyen libre en présence d'une guerre artificiellement déclenchée, dans un but misérable ?

Parmi les inculpés, il y a d'évidentes différences de système. L'un d'eux est devenu antimilitariste par désespoir de voir qu'on n'avait pas pu arriver à une organisation militaire suffisante.

M. Ami Cipriani a signé l'affiche où il est dit : Toute guerre est criminelle ! Et il a passé toute sa vie à guerroyer pour l'indépendance.

Ainsi, malgré les termes généraux de l'affiche, pas de solution. Qu'est-ce qu'ils apportent donc ?

Avec une certaine outrance, ils apportent une protestation collective entre ce moment d'une guerre artificiellement déclenchée les uns contre les autres. Et, en effet, c'est qu'une chance de salut pour la paix ; c'est de déclarer, partout, ensemble, la guerre à la guerre.

Le procès actuel est dans les manœuvres de ceux qui, obscurément, féroceusement, préparent la guerre !

Et à quel moment s'est produite cette protestation ?

Au moment de cette affaire du Maroc qui a failli déclencher la guerre. Pourquoi ? Parce qu'il y avait au Maroc rivalité financière des banquiers parisiens et des banquiers berlinois. C'est d'une intrigue d'argent que la guerre a failli sortir ? Et vous vous étounez que ces hommes aient protesté ?

Non, protestons. Je ne retiens de l'affiche que la protestation générale qui l'anime, et à cette protestation, dans la plénitude de ma conscience, je m'associe.

Jaures, après sa déclaration dont nous ne pouvons donner qu'une très brève analyse, s'est à répondre à diverses questions.

Il s'en est référé à sa déclaration.

UN PREVENU. — Si M. Jaures rencontra sur son chemin une bête fauve, que ferait-il ?

Si j'étais un bédouin, je me laisserais dévorer par la bête fauve.

AUTRES DEPOSITIONS

On entend ensuite l'avocat LABORI.

« La tribune de la Chambre, dit-il, on a fait à Jaures, au moment de l'affaire Dreyfus, et on a été étonné de la liberté dont j'avais joui, alors que l'on poursuit les prévenus actuels, dont je ne méconnais pas du tout le caractère généreux et désintéressé. »

Mais quelles raisons nous ont fait faire entre des propagandistes et un avocat qui à la barre exerce sa profession d'avocat ? M. Jaures, quand il parlait à la tribune, faisait une confusion. Si j'ai été laissé libre à la barre, si je n'ai pas été poursuivi, c'est que je n'ai pas cessé d'être scrupuleusement fidèle aux règles de l'ordre des avocats.

HERVE. — Je voudrais expliquer la déclaration de M. Labori.

libre public, qui veut ramener tout le monde à la question ». M. Labori et divers prévenus.

M. LABORI finit par déclarer que la décision du conseil de l'ordre est une chose et les poursuites actuelles une autre.

« Que peut-on savoir de ce qui s'est passé au conseil de l'ordre ? On a parlé d'unanimité. Qu'en sait-on ? On a parlé de ma signature au bas de l'arrêt. Est-ce que le greffier de la cour d'assises qui signera l'arrêt par lequel les débats actuels seront clos pourra être tenu pour responsable de cet arrêt ? Voilà ce qu'on pourrait dire. Mais le secret des délibérations doit être respecté, et je n'ai rien à dire à ce sujet. »

Du reste, si M. Hervé veut avoir mon sentiment personnel, je suis prêt à lui donner comme homme.

HERVE. — Je connais ceux du conseil tout entier. Cela me suffit.

Plusieurs autres témoins sont encore entendus, notamment MM. Chauvelon et Manceaux, puis l'audience est renvoyée à demain pour le réquisitoire.

## A LA CHAMBRE

La session de janvier. — Les doyens d'âge.

Paris, 27 décembre. — Les doyens d'âge de la Chambre sont cette année, MM. Bisson, député progressiste des Alpes-Maritimes, né en 1820, le colonel Astina, député radical de la Corse, né en 1826, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

La séance d'ouverture de la session ordinaire de janvier est, comme on sait, présidée par le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Bisson. M. Paul Bourgeois, né le 6 mars 1827, a été élu député radical de la Corse, en 1876, et député radical de la Corse, en 1882, et Paul Bourgeois, député royaliste de la Vendée, né en 1827.

Pléinement conscient de sa victoire morale et de sa force, il attend d'un prochain avenir, sans impatience mais sans crainte, le triomphe définitif.

Le Parti socialiste, fierement républicain, déclare à nouveau qu'il n'a de légitime discipline à recevoir de personne et tient à marquer qu'il n'oublie ni n'excuse rien des manœuvres déloyales qui se sont produites et des attitudes agressives ou équivoques adoptées à son égard pendant la campagne électorale.

Mais se conformant à l'ordre du jour voté par le Congrès de la Fédération socialiste de la Haute-Garonne, et désignant d'ailleurs, même dans l'élection actuelle, de faire exception de personnes, le Parti socialiste accepte qu'il retire la candidature du citoyen Prévot devant le Parti radical plus favorisé et demande aux électeurs d'accomplir, courageusement, contre les partis déçus, leur devoir républicain.

Le Parti socialiste affirme en même temps que, ce devoir une fois accompli, il va, sans relâche, persévérer dans son ardente lutte jusqu'au jour prochain où il aura, définitivement, reconquis la deuxième circonscription.

## Une Hôtelière assassinée

Paris, 27 décembre. — Un crime a été commis dans le quartier des Epinettes, au numéro 65, de l'avenue de Clichy, à l'hôtel des Deux-Avenues.

La patronne de cette maison meublée, Marie-Yvonne Kérédins, âgée de trente ans, a été assassinée par son mari, le sieur Charles-Xavier Kérédins, âgé de trente ans, qui a été arrêté par la police.

Dans la soirée, M. Berthier, qui vivait avec Mme Kérédins, fut très étonné en rentrant de son travail, de ne pas voir cette dame, dans le bureau de l'hôtel, où elle se tient habituellement. S'étant mis à sa recherche, Berthier, en pénétrant dans la chambre à coucher, le numéro 11, trouva Mme Kérédins étendue sur le lit, une serviette autour de la gorge, un autre linge de toilette, formant balle enfoncée dans la bouche.

La malheureuse hôtelière avait été bâillonnée, puis étranglée. La mort remontait à une heure environ.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur les époux Paul et Gergette Cressant, locataires de la chambre dans laquelle le crime a été commis. Ils ont, d'ailleurs, disparu tous les deux.

On suppose qu'ils ont attiré Mme Kérédins dans leur chambre en prétextant un règlement de compte.

Le vol n'a pas été le mobile du crime. Les époux Cressant habitaient l'hôtel des Deux-Avenues depuis six jours seulement.

Un désordre complet régnait dans la chambre, au moment où le crime fut découvert ; le lit était complètement défait, les meubles à demi tirés sur le parquet ; la table de nuit gisait, renversée, au milieu de la pièce.

Tout indiquait que la malheureuse femme, surprise par l'agression subite de ses locataires, s'était débattue avant de succomber.

M. Coslan, commissaire de police, est venu procéder aux premières constatations, accompagné d'un médecin. Ce dernier n'a pu que constater le décès de la victime.

M. Hamard, chef de la sûreté, s'est rendu vers midi, à l'hôtel des Deux-Avenues, accompagné d'un magistrat du parquet, M. Berthier, lami de la victime, a été longuement interrogé par le magistrat. Celui-ci ont recueilli les déclarations des autres locataires. Parmi ces derniers, un voisin des époux Cressant, les assassins présumés, a bien entendu du bruit dans leur chambre, vers sept heures du soir, mais comme il était endormi, il n'a rien vu.

M. Hamard, chef de la sûreté, s'est rendu vers midi, à l'hôtel des Deux-Avenues, accompagné d'un magistrat du parquet, M. Berthier, lami de la victime, a été longuement interrogé par le magistrat. Celui-ci ont recueilli les déclarations des autres locataires. Parmi ces derniers, un voisin des époux Cressant, les assassins présumés, a bien entendu du bruit dans leur chambre, vers sept heures du soir, mais comme il était endormi, il n'a rien vu.

M. Hamard, chef de la sûreté, s'est rendu vers midi, à l'hôtel des Deux-Avenues, accompagné d'un magistrat du parquet, M. Berthier, lami de la victime, a été longuement interrogé par le magistrat. Celui-ci ont recueilli les déclarations des autres locataires. Parmi ces derniers, un voisin des époux Cressant, les assassins présumés, a bien entendu du bruit dans leur chambre, vers sept heures du soir, mais comme il était endormi, il n'a rien vu.

M. Hamard, chef de la sûreté, s'est rendu vers midi, à l'hôtel des Deux-Avenues, accompagné d'un magistrat du parquet, M. Berthier, lami de la victime, a été longuement interrogé par le magistrat. Celui-ci ont recueilli les déclarations des autres locataires. Parmi ces derniers, un voisin des époux Cressant, les assassins présumés, a bien entendu du bruit dans leur chambre, vers sept heures du soir, mais comme il était endormi, il n'a rien vu.

M. Hamard, chef de la sûreté, s'est rendu vers midi, à l'hôtel des Deux-Avenues